

**AMEN TRESOR SICAV**  
**ETATS FINANCIERS ANNUELS**  
**RAPPORT GENERAL SUR**  
**L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société AMEN TRESOR SICAV comprenant le bilan au 31 décembre 2007, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que

celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société AMEN TRESOR SICAV arrêtée au 31 décembre 2007 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

(i) En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans le rapport d'activité sur les comptes de la société arrêtés au 31 Décembre 2007.

(ii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

**Jelil BOURAOUI**

Tunis, le 12 Février 2008

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**  
**EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

**Jelil BOURAOUI**

Tunis, le 12 Février 2008

**Bilan arrêté au 31 décembre 2007**  
**(En Dinars Tunisiens)**

	Notes	31/12/2007	31/12/2006
<b>ACTIFS</b>			
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>17 074 478</b>	<b>6 734 621</b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		172 488	522 952
Obligations et valeurs assimilées		16 901 990	6 211 669
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>10 296 861</b>	<b>4 613 218</b>
Placements monétaires	<b>3.2</b>	4 900 934	2 278 898
Disponibilités	<b>3.3</b>	5 395 927	2 334 320
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>27 371 339</b>	<b>11 347 839</b>
<b>PASSIFS</b>			
Opérateurs créditeurs		16 422	6 280
Créditeurs divers		3 545	1 298
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>19 967</b>	<b>7 578</b>
<b>Capital</b>	<b>3.4</b>	<b>26 239 732</b>	<b>10 960 467</b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.5</b>	<b>1 111 640</b>	<b>379 794</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		56	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 111 584	379 794
<b>ACTIF NET</b>		<b>27 351 372</b>	<b>11 340 261</b>
<b>TOTAL PASSIFS ET ACTIF NET</b>		<b>27 371 339</b>	<b>11 347 839</b>

**SICAV AMEN TRESOR**

**Etat de résultat**

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2007	Exercice clos le 31/12/2006
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>546 209</b>	<b>130 404</b>
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.2</b>	<b>551 492</b>	<b>107 221</b>
<b>Total des revenus de placements</b>		<b>1 097 701</b>	<b>237 625</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.6</b>	<156 843>	<32 129>
<b>Revenus Nets des placements</b>		<b>940 858</b>	<b>205 496</b>
Autres charges	<b>3.7</b>	<25 192>	<5 235>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>915 666</b>	<b>200 261</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>	<b>3.5</b>	195 918	179 533
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>1 111 584</b>	<b>379 794</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<195 918>	<179 533>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		<3 797>	4 796
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		9 372	10 827
Frais de négociation		<263>	<678>
<b>Résultat non distribuable</b>		<b>5 312</b>	<b>14 945</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>920 978</b>	<b>215 206</b>

**SICAV AMEN TRESOR**  
**Etat de variation de l'actif net**

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Exercice clos le 31/12/2007	Exercice clos le 31/12/2006
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>920 978</b>	<b>215 206</b>
Résultat d'exploitation	915 666	200 261
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	<3 797>	4 796
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	9 372	10 827
Frais de négociation de titres	<263>	<678>
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>&lt;560 659&gt;</b>	<b>-</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>14 650 792</b>	<b>10 125 055</b>
Souscriptions		
- Capital	29 833 170	14 785 100
- Régularisation des sommes non distribuables	<10 053>	130 182
- Régularisation des sommes distribuables	846 186	283 124
Rachat		
- Capital	<14 552 744>	<4 928 300>
- Régularisation des sommes non distribuables	3 579	<41 460>
- Régularisation des sommes distribuables	<469 346>	<103 591>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>16 011 111</b>	<b>10 340 261</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	11 340 261	1 000 000
En fin de période	27 351 372	11 340 261
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de période	108 568	10 000
En fin de période	259 927	108 568
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>105,227</b>	<b>104,453</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>4,12%</b>	<b>4,41%</b>

**AMEN TRESOR SICAV**

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

ANNUELS ARRETES AU 31-12-2007

**1- Référentiel d'élaboration des états financiers**

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 31-12-2007 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2- Principes comptables appliqués**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2.2- Evaluation des placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2007 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

### 2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2007 d'actions, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	(1)	172 488	
Obligations	(2)	11 713 835	
Bons de trésor assimilables	(3)	5 188 155	
<b>Total</b>		<b>17 074 478</b>	

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

#### (1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-07	%
				Actif Net
Action SICAV (AMEN PREMIERE)	1 646	171 489	172 488	0,63

#### (2) Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-07	% Actif Net
AB 2006	9 000	899 995	941 546	3,44
AIL 2007	10 000	1 000 000	1 002 256	3,66
AMEN LEASE 2001 B	35 000	1 400 014	1 429 666	5,23
ATB 2007/1	15 000	1 500 000	1 550 652	5,67
ATL 2006/1	5 500	550 000	565 629	2,07
ATL 2007/1	14 300	1 430 000	1 454 985	5,32
BTKD 2006	10 000	800 000	801 528	2,93
CIL 2007/1	15 000	1 500 000	1 505 964	5,51
EL WIFECK 2006	1 000	80 000	82 102	0,30
MOURADI PALACE 2005 B	1 000	100 000	102 728	0,38
MOURADI PALACE 2005 A	1 000	100 000	102 728	0,38
STM 2007 B	5 500	550 000	557 968	2,04
STM 2007 C	1 000	100 000	101 449	0,37
STM 2007 D	5 000	500 000	507 244	1,85
STM 2007 E	2 000	200 000	202 898	0,74
TUNISIE LEASING 2006-1	5 000	400 000	402 672	1,47
UNIFACTOR 2006	5 000	400 000	401 820	1,47
<b>Total</b>		<b>11 510 009</b>	<b>11 713 835</b>	<b>42,83</b>

#### (3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-07	% Actif Net
BTA09022022	2 000	1 951 000	2 036 780	7,45
BTA090714	800	906 000	931 390	3,41
BTZ111016	2 000	1 074 000	1 106 070	4,04
BTZ111016A	2 000	1 082 000	1 113 915	4,07

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-07	% Actif Net
<b>Total</b>		<b>5 013 000</b>	<b>5 188 155</b>	<b>18,97</b>

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	du 01-01-07	du 01-01-06
	au 31-12-07	au 31-12-06
Revenus des obligations	390 787	65 839
Dividendes	20 259	-
Revenus des BTA	135 163	64 565
<b>Total:</b>	<b>546 209</b>	<b>130 404</b>

### 3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2007 à 4 900 934 DT et s'analyse comme suit :

Desi g	Date souscription	Date échéance	Montant	Avaliseur	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif Net
BIT	23/03/07	17/03/08	1 500 000	CIL	71 119	1 428 881	1 484 249	5,43
BIT	28/06/07	22/06/08	1 500 000	TUNISIE FACTORING	68 992	1 431 008	1 465 826	5,36
BIT	12/07/07	06/07/08	2 000 000	TUNISIE LEASING	91 989	1 908 011	1 950 859	7,13
<b>Total</b>							<b>4 900 934</b>	<b>17,92</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	du 01-01-07	du 01-01-06
	au 31-12-07	au 31-12-06
Placement en compte courant à terme	358 850	70 865
Billets de trésorerie	180 401	31 112
Certificats de dépôt	6 976	-
Compte rémunéré	5 265	5 244
<b>Total:</b>	<b>551 492</b>	<b>107 221</b>

### 3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2007 à 5 395 927 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Placements en compte courant à terme	5 270 000	5 323 483 (i)	19,46
Liquidités et équivalents de liquidités		72 444	0,26
<b>Total</b>		<b>5 395 927</b>	<b>19,72</b>

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Montant en dinars	Taux Brut
PLACT060709	AMEN BANK	102 242	5,73%
PLACT110709	AMEN BANK	173 705	5,73%
PLACT141109	AMEN BANK	1 911 462	5,75%
PLACT181009	AMEN BANK	2 422 387	5,69%
PLACT290809	AMEN BANK	609 393	5,73%
PLACT300109	AMEN BANK	104 294	5,83%
<b>Total</b>		<b>5 323 483</b>	

### 3.4 Capital

Le capital se détaille comme suit :

<i>Capital social en début de période</i>	10 960 467
<i>Souscriptions</i>	29 833 170
	<14 552
<i>Rachats</i>	744 >
<i>Frais de négociation</i>	< 263 >
<i>Plus ou moins value réalisée sur emprunts de société</i>	< 4 >
<i>Plus ou moins value reportée sur titres OPCVM</i>	9 376
<i>Plus ou moins value réalisée sur titres OPCVM</i>	<4 796>
<i>VDE sur titres OPCVM</i>	999
<i>Régul sommes non distribuables (souscriptions)</i>	< 10 052 >
<i>Régul sommes non distribuables (rachats)</i>	3 579
<b>Total</b>	<b><u>26 239 732</u></b>

La variation de l'Actif Net de la période allant du 01/01/2007 au 31/12/2007 s'élève à 16 011 111 DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 31/12/2007 est de 259 927 contre 108 568 au 31/12/2006. Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

<i>Nombre d'actionnaires au 31-12-06</i>	86
<i>Nombre d'actionnaires entrants</i>	408
<i>Nombre d'actionnaires sortants</i>	<189>
<i>Nombre d'actionnaires au 31-12-07</i>	305

### 3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2007 s'élèvent à 1 111 640 DT et se détaillent comme suit :

	<b>Exercice clos le 31-12-07</b>	<b>Exercice clos le 31-12-06</b>
<i>Sommes distribuables exercices antérieurs</i>	56	-
<i>Résultat d'exploitation</i>	915 666	200 261
<i>Régularisation du résultat d'exploitation</i>	195 918	179 533
<b>Total :</b>	<b>1 111 640</b>	<b>379 794</b>

### 3.6- Charges de gestion

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

### 3.7- Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.